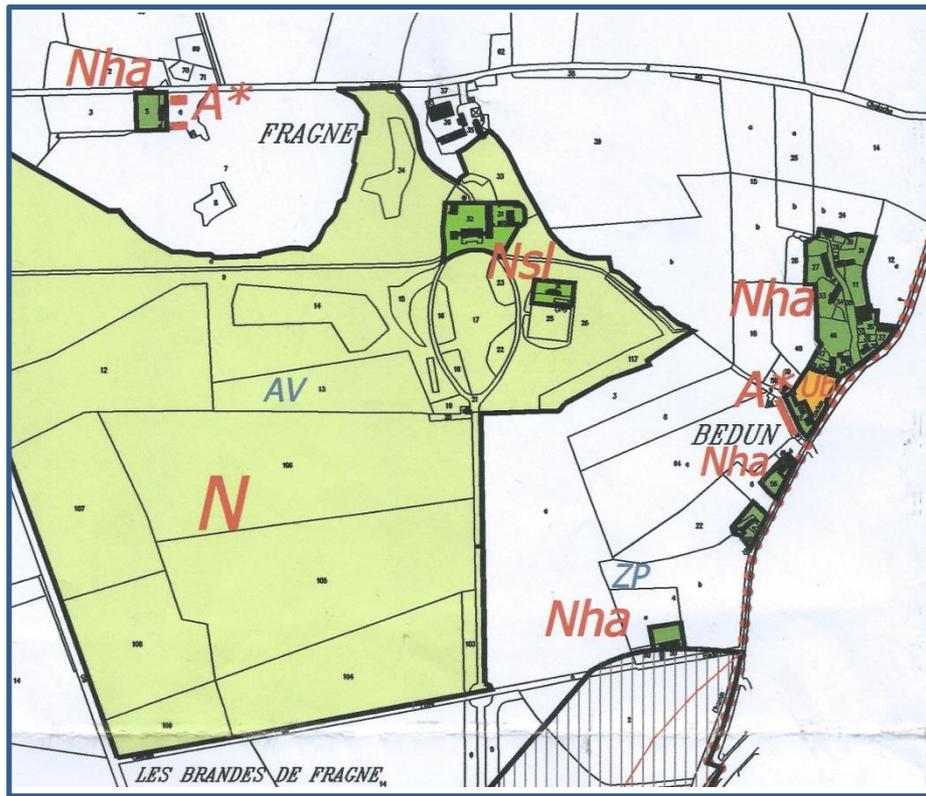
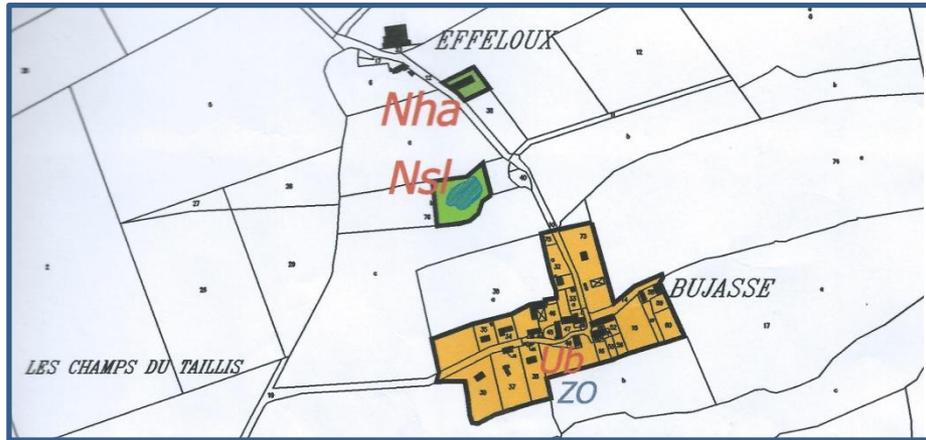


# PLAN DE ZONAGE DE BUJASSE FRAGNE BEDUN



<b>ZONES URBAINES</b>	
	ZONE Ua : Zone centrale de densité moyenne à forte
	ZONE Ub : Zone d'extension urbaine à vocation d'habitat
	ZONE Ui : Zone d'activités industrielles, commerciales, artisanales et de bureaux
	Secteur Ui' : Secteur lié à la bretelle autoroutière de Montluçon
<b>ZONES A URBANISER</b>	
	ZONE AU : Zone à urbaniser non équipée destinée à recevoir principalement de l'habitat
	ZONE AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat devant faire l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble
	ZONE AUi : Zone à urbaniser insuffisamment ou non équipée destinée à recevoir des activités industrielles commerciales, artisanales et de bureaux
	ZONE AUi' : Secteur lié à la bretelle autoroutière de Montluçon
<b>ZONES AGRICOLES</b>	
	ZONE A : Zone à vocation agricole
	ZONE A' : Secteur lié à la bretelle autoroutière de Montluçon
<b>ZONES NATURELLES</b>	
	ZONE N : Zone naturelle protégée au titre des paysages et espaces boisés
	Secteur Nha : Secteur naturel à vocation d'habitat
	Secteur Nsl : Secteur lié aux activités culturelles, touristiques, sportives et de loisirs
	Secteur Nca : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières
<b>EMPLACEMENTS RESERVES</b>	
	A* Bâtiments agricoles désaffectés susceptibles de changer de destination
	Zones non aedificandi (art. L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme)